

OFFRE EXPOSANT 2026

Collectif d'entreprises Auvergne-Rhône-Alpes

**GLOBAL
INDUSTRIE**

**30 MARS-2 AVRIL
2026** | **PARIS NORD
VILLEPINTE FRANCE**

MARCH 30-APRIL 2, 2026 - PARIS NORD VILLEPINTE - FRANCE



**TOUT
L'ÉCOSYSTÈME
INDUSTRIEL**



**TOUTE
LA CHAÎNE
DE VALEUR**



**TOUS
LES MARCHÉS
UTILISATEURS**



**TOUTES LES
TENDANCES
& INNOVATIONS**



**50 000
industriels réunis**



**2 500
exposants**



**3 000
machines**

LE COLLECTIF D'ENTREPRISES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Industriels & Entreprises de services à l'industrie, exposez sur un salon de référence !

La CCI Haute-Savoie, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes, vous propose de participer à **GLOBAL INDUSTRIE Paris 2026** au sein du collectif d'entreprises régional le plus important du salon.

EXPOSER SUR LE COLLECTIF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, C'EST :



GAGNER DU TEMPS

en bénéficiant d'une organisation maîtrisée avec l'accompagnement de la CCI Haute-Savoie.



GARANTIR LA VISIBILITÉ

de votre entreprise au sein du collectif d'entreprises le plus important du salon.



DÉVELOPPER LE BUSINESS

en tirant parti d'une communication dynamique et percutante auprès de donneurs d'ordres avant, pendant et après le salon (invitation donneurs d'ordres, book exposants...).

CHIFFRES CLÉS

Édition Lyon 2025

87

exposants de toute la région

100%

satisfaction accompagnement CCI

97%

satisfaction globale

“La dynamique collective favorise les partages d'expériences et permet de réseauter avec d'autres entreprises de la filière en région.”

TÉMOIGNAGE

SAS GRINAND

SAS GRINAND, spécialiste de la structure mécano-soudée tubulaire depuis plus de 50 ans

De l'automobile au mobilier, en passant par le ferroviaire et le cycle, SAS GRINAND fournit des pièces prêtes à l'emploi pour de nombreux secteurs. En regroupant sur un seul site l'ensemble des savoir-faire liés au travail du tube -de la découpe laser à la peinture- l'entreprise livre des pièces 100 % terminées, prêtes au montage, et affirme sa position d'acteur majeur du secteur.

Charles GRINAND

“Être sous les couleurs de la Région Rhône-Alpes, c'est être sous le pavillon d'une des plus fortes régions industrielles françaises”

Global Industrie : un outil puissant pour la prospection

“Global Industrie est devenu un rendez-vous incontournable pour rencontrer des prospects, développer notre réseau et renforcer notre présence sur le marché. Le salon attire des industriels de toute la France, d'Europe et même au-delà.”

L'avantage d'exposer sur le collectif Auvergne-Rhône-Alpes ? Une visibilité centrale et stratégique

“Être intégré au collectif régional, c'est bénéficier d'un emplacement privilégié dans les zones de passage, au cœur de l'événement. Les nombreuses animations organisées sur le stand renforcent l'attractivité du collectif. C'est aussi une manière de représenter l'une des régions industrielles les plus dynamiques de France.”

L'accompagnement de la CCI Haute-Savoie : un vrai gain de temps pour se concentrer sur l'essentiel

“La CCI prend en charge toute l'organisation logistique, ce qui nous permet de nous focaliser sur notre objectif principal : faire du commerce. Exposants fidèles depuis plusieurs années, nous n'imaginons pas être ailleurs que sur ce collectif.”



L'OFFRE EXPOSANT 2026

INSCRIPTION

- Forfait exposant 1 270€ HT
- Forfait co-exposant 1 270€ HT
- Forfait filiale 424€ HT*

LE FORFAIT EXPOSANT ET CO-EXPOSANT COMPREND :

- Les invitations : e-invitations, invitations papier, invitations VIP
- Une fiche exposant (logo gratuit) personnalisable dans la liste des exposants sur le site web de GI
- Un kit de communication : bannières, logos, GIF, signature mail personnalisée...
- Un accès à la plateforme MyGi
- Un service de Networking / Business Meetings via l'app MyGi
- Un scanner de badge via l'app MyGi
- L'export de données, statistiques et reporting via l'app MyGi
- L'accès à la Wifi exposant
- Une place de parking VL
- Un accès permanent à la marketplace Industrie Online

*Le forfait filiale comprend uniquement une visibilité sur les 5 supports suivants : fiche catalogue, application mobile, guide de visite, plans, signalétique au sol.

ACCOMPAGNEMENT CCI

- Forfait exposant ~~1 640€ HT~~ > 805€ HT*
- Forfait co-exposant ~~1 640€ HT~~ > 805€ HT*
- Forfait filiale ~~540€ HT~~ > offert

Forfait obligatoire pour exposer sur le collectif d'entreprises Auvergne-Rhône-Alpes, comprenant l'accompagnement de l'exposant en amont, pendant et à l'issue du salon (liste des services non exhaustive).

*Participation financière restant due compte-tenu de la prise en charge par la CCI Haute-Savoie et ses partenaires.

EN AMONT DU SALON

- Aide à la constitution de votre dossier d'inscription
- Conseil dans l'agencement de votre stand et aide à la préparation logistique pour votre exposition (hors transport)

PENDANT LE SALON

- Communication : promotion du collectif, gestion de l'espace accueil, orientation des donneurs d'ordres vers les exposants, remise du book, valorisation médias
- Installation : appui à l'installation de votre stand, mise à disposition d'une personne référente
- Animation : inauguration officielle, réseautage entre exposants, collation et dégustation proposées quotidiennement
- Valorisation des exposants via différents supports de communication

APRÈS LE SALON

- Mise à disposition d'un fichier qualifié de donneurs d'ordres rencontrés sur le collectif

STAND

	surface	avec un angle	sans angle
9 m²		4 945 € HT	4 185 € HT
12 m²		6 340 € HT	5 580 € HT
18 m²		9 130 € HT	8 370 € HT
24 m²		11 920 € HT	11 160 € HT

Tarifs garantis dans la limite de la surface réservée.

Les angles et les surfaces ne peuvent être garantis. L'attribution se fait selon l'ordre d'arrivée des dossiers complets (bon de commande dûment complété et signé accompagné du règlement d'acompte).

LE PRIX DU STAND COMPREND :

- Les frais de location de surface, les frais d'aménagement, de décoration et d'électricité (dans la limite de 2kw)
- Une enseigne en façade personnalisée
- Une tête de cloison personnalisée

Le prix du stand ne comprend pas le transport, les frais de déplacements et les commandes optionnelles (mobiliers, réserve, électricité > 2kw...).

OPTIONS EN SUPPLÉMENT :

- Réserve individuelle à commander ultérieurement auprès du prestataire stand. 1m² : 300 € HT – 2m² : 410 € HT
- Location du mobilier à commander ultérieurement auprès du prestataire stand (2 fournisseurs pré-sélectionnés au choix)



La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient financièrement l'organisation du collectif régional d'entreprises sur Global Industrie.

RÉSERVEZ VITE ! PLACES LIMITÉES

Contact Exposant :

Bénédicte GAY

☎ 04 50 33 72 45

☎ 04 50 33 71 11

✉ bgay@haute-savoie.cci.fr



Pour réserver votre stand,
complétez le bon de commande
et envoyez-le à
bgay@haute-savoie.cci.fr

Votre entreprise appartient-elle à un groupe ? ☐ OUI ☐ NON

si oui → Raison Sociale du groupe : _____
Localisation du siège : _____
Effectif total du groupe : _____

Votre entreprise adhère-t-elle à un ou plusieurs syndicats professionnels, pôles/clusters... ? ☐ OUI ☐ NON

si oui, lequel(s) : _____

SECTEUR D'ACTIVITE

[cochez **un seul secteur**]

- | | |
|---|---|
| ☐ Assemblage, fixation | ☐ Manutention/stockage, logistique |
| ☐ Automatisation | ☐ Matières et produits semi-finis |
| ☐ Conception, simulation | ☐ Microtechniques |
| ☐ Digitalisation | ☐ Moules, modèles, maquettes, prototypes |
| ☐ Electronique | ☐ Outillage |
| ☐ Entrainements | ☐ Plasturgie, caoutchouc et composites |
| ☐ Equipement d'atelier, usine, bâtiments | ☐ Process, étanchéité, filtration |
| ☐ Energies et production durable | ☐ Robotique |
| ☐ Fabrication additive et 3D | ☐ Sécurité, santé, QVT |
| ☐ Finition et traitements des matériaux | ☐ Services, ingénierie |
| ☐ Forge, fonderie | ☐ Soudage |
| ☐ Fournitures industrielles et consommables | ☐ Tôlerie et mise en forme des métaux |
| ☐ Instrumentation, analyse, mesure, contrôle, vision | ☐ Usinage et enlèvement de matière |
| ☐ Maintenance | |

CO-EXPOSITION avec la (ou les) entreprise(s) ci-dessous sur un même stand

Raison sociale : _____

☐ Co-exposant ☐ Filiale

Entreprise à facturer : ☐ OUI ☐ NON

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Nature de l'activité [500 caractères maximum espaces compris]*

*Ces éléments pourront être utilisés pour la réalisation d'un catalogue des exposants.

☐ J'autorise la publication de ces textes sur les supports de communication de la CCI Haute-Savoie et de ses partenaires dans le cadre de ma participation au Salon Global Industrie 2026.

**BON DE COMMANDE**

Collectif d'Entreprises Auvergne-Rhône-Alpes

**GLOBAL
INDUSTRIE****30 MARS-2 AVRIL
2026** | PARIS NORD
VILLEPINTE FRANCE

A retourner à la CCI Haute-Savoie accompagné de l'acompte correspondant (chèque à l'ordre de CCI Haute-Savoie)
5 rue du 27^{ème} BCA - CS 62072 - 74011 Annecy cedex - Tél. 04 50 33 72 45 - Mail : bgay@haute-savoie.cci.fr

La facturation sera établie conformément au bon de commande puis rectifiée selon la surface attribuée.

RAISON SOCIALE : _____

A → FORFAIT D'INSCRIPTION

Forfait d'inscription exposant :	1 270 € HT	1 270 € HT
Forfait d'inscription par co-exposant supplémentaire :	1 270 € HT	+ _____ € HT
Forfait d'inscription par filiale supplémentaire :	424 € HT	+ _____ € HT
	sous-total A	= _____ € HT

B → FORFAIT D'ACCOMPAGNEMENT CCI Haute-Savoie

Forfait d'accompagnement exposant :	1 610 € HT → 805 € HT*	805 € HT
Forfait d'accompagnement par co-exposant supplémentaire :	1 610 € HT → 805 € HT*	+ _____ € HT
Forfait d'accompagnement par filiale supplémentaire :	540 € HT → offert	
	sous-total B	= _____ € HT

*Participation financière restant due compte-tenu de la prise en charge par la CCI et ses partenaires

C → STAND [prix garantis dans la limite de la surface réservée]

Surface de stand souhaitée selon celles proposées ci-dessous : _____ m² Angle souhaité : ☐ OUI ☐ NON

surfaces	9 m ²	12 m ²	18 m ²	24 m ²
Stand sans angle	4185 € HT	5580 € HT	8370 € HT	11160 € HT
Stand avec 1 angle	4945 € HT	6340 € HT	9130 € HT	11920 € HT

sous-total C = _____ € HT

Important : les angles et les surfaces ne peuvent être garantis → l'attribution se fait selon l'ordre d'arrivée des dossiers complets (bon de commande dûment complété et signé accompagné du règlement d'acompte).

TOTAL

TOTAL HT = A + B + C	_____ € HT
TVA 20%	_____ €
TOTAL TTC	_____ € TTC

Acompte payé par : ☐ chèque ☐ virement **acompte de 30% du total TTC** = _____ € TTC

Les réserves, aménagements spécifiques, mobilier... seront à commander ultérieurement auprès du prestataire stand.
Dans un 1^{er} temps, merci d'indiquer si vous souhaitez une réserve OUI : ☐ 1 m² (300 € HT) ☐ 2 m² (410 € HT) ☐ NON

Date : ____ / ____ / ____

Signature, précédée de la mention « Bon pour accord »
vaut acceptation des conditions générales de ventes et des
modalités de paiement mentionnées ci-dessous

Cachet de l'entreprise

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre inscription à cet événement. Elles seront conservées pendant une durée conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.

Conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, en particulier le règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification des informations qui vous concernent. Vous pouvez également, vous opposer ou obtenir la limitation des traitements, l'effacement des données vous concernant ou encore introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle tel que la CNIL.

Ces données pourront être utilisées pour vous communiquer des informations sur les événements, les activités et les services du réseau des CCI de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Si vous ne souhaitez pas/plus les recevoir, merci de cocher cette case ☐

CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Les conditions générales de vente applicables sont celles de la CCI Haute-Savoie à l'exception des modalités financières pour lesquelles les dispositions ci-dessous prévalent.
Modalités de paiement : Forfait d'inscription + accompagnement CCI + stand : 30% d'acompte du montant total à la signature du bon de commande et le solde en janvier 2026 – Autres : commandes techniques : 100% à la commande – Les coûts liés aux consommations ou à des commandes complémentaires sur salon seront refacturés après le salon.

Modalités de paiement du prestataire stand : options, mobilier, réserves et aménagements spécifiques des stands : 50% à la commande et le solde en janvier 2026.

Cas de désistement de l'entreprise : Avant le 1^{er} novembre 2025 : l'acompte de 30% du montant du forfait d'inscription (A) + accompagnement CCI (B) + stand (C) est dû – Entre le 1^{er} novembre 2025 et le 15 décembre 2025 : 60% du montant du forfait d'inscription (A) + accompagnement CCI (B) + stand (C) est dû – Après le 15 décembre 2025 : l'intégralité des sommes est due.

Cas de report ou d'annulation du salon : dans l'hypothèse où, pour toute raison quelle qu'elle soit, y compris en cas de force majeure, l'organisateur reporte ou annule le salon, cela constitue à l'égard de la CCI Haute-Savoie un cas de force majeure exclusif de sa responsabilité. Dans ce cas, tout ou partie du règlement sera conservé.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA CCI HAUTE-SAVOIE

MODALITES FINANCIERES

Si prix de vente HT < 150 euros => Paiement comptant à la signature du bon de commande.

Si prix de vente HT > 150 euros => Paiement comptant (obligatoire pour les prestations du fichier des entreprises) ou paiement 30% d'acompte à la signature du bon de commande et paiement du solde au plus tard 60 jours après la signature du bon de commande.

Le paiement d'une inscription n'est valable que pour la participation d'un seul salarié ou d'un seul représentant du client. Toute participation d'un préposé ou représentant supplémentaire doit faire l'objet d'une inscription distincte.

Si la prestation ne peut être exécutée du fait d'un manquement ou négligence ou faute du client ou si le client ne participe pas à une rencontre, un atelier ou toute autre manifestation, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

OBLIGATIONS DU CLIENT

- Remplir, communiquer et transmettre à la CCI Haute-Savoie, à sa première demande, tous documents qu'elle estimera nécessaires pour remplir sa mission, lui adresser tous renseignements, éléments et informations utiles à l'exécution de sa prestation.

- Le client s'oblige à respecter toutes réglementations ou dispositions particulières régissant les manifestations et les événements professionnels organisés par la CCI Haute-Savoie.

- Se présenter à toute convocation, assister à tout rendez-vous et réunion fixés par la CCI Haute-Savoie pour le bon déroulement de la prestation qu'elle fournit. Tout empêchement sera pris en considération par la CCI Haute-Savoie si bon lui semble, sauf cas de force majeure.

- Respecter le planning et les plans d'actions définis par la CCI Haute-Savoie, le client s'interdit pour quelle que raison que ce soit de modifier le planning et les plans d'actions fixés.

- Mettre les intervenants de la CCI Haute-Savoie en contact avec les personnes des services compétents sur le sujet ou intéressés par les prestations effectuées.

- Désigner, si la CCI Haute-Savoie le demande, un responsable technique investi d'un pouvoir de décision à l'égard des solutions et préconisations qu'elle propose, étant précisé que le client devra pourvoir au remplacement dudit préposé en cas d'empêchement pour quelle que cause que ce soit.

- Définir, fournir et mettre en œuvre tous moyens en terme de personnel et de matériel, ainsi que toute logistique permettant à la CCI Haute-Savoie d'exécuter sa prestation. En cas de défaillance de son personnel ou de défauts, défectuosités des moyens matériels ou logistiques, le client devra tout mettre en œuvre pour pallier à cette défaillance dans un délai raisonnable.

- Le client garantit la qualité générale des informations diffusées et leur pertinence au regard des spécifications de son activité.

- De manière générale, il est mis à la charge du client une obligation de mise à disposition et de collaboration loyale pour permettre à la CCI Haute-Savoie de mener à bien la mission qui lui est confiée, étant précisé que le succès de ladite mission ne dépend pas seulement de la qualité des prestations de la CCI Haute-Savoie mais aussi de facteurs échappant à son contrôle et qui sont du ressort exclusif du client, lequel devra par conséquent collaborer avec la CCI Haute-Savoie en toute bonne foi et loyauté.

- Pour le cas où la CCI Haute-Savoie demanderait le remplacement d'un membre du personnel du client chargé par ce dernier de participer à l'exécution de la prestation, soit pour faute grave, soit pour une inadaptation à la prestation à fournir, le client devra dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande de la CCI Haute-Savoie pourvoir au remplacement de son préposé ou de son représentant.

- Le personnel du client reste en toutes circonstances sous l'autorité hiérarchique et disciplinaire du client qui assure en sa qualité d'employeur la gestion administrative, comptable et sociale de ses salariés intervenant dans l'exécution des prestations prévues aux présentes. A ce titre, le client se réserve le droit de disposer de son personnel lorsque la législation du travail l'impose (exemple : élection du comité d'entreprise, visite médicale, etc.) et lorsque l'accomplissement normal du contrat de travail de ce personnel le rend nécessaire (formation, congés, etc.).

OBLIGATIONS DE LA CCI HAUTE-SAVOIE

- La CCI Haute-Savoie s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses prestations et s'oblige à ce que celles-ci soient conformes aux règles de l'art en vigueur à l'époque de leur exécution. De conventions expresse entre les parties, la CCI Haute-Savoie est soumise à une obligation de moyens excluant que le client puisse invoquer, au vu de la prestation qui lui sera fournie, une obligation de résultat.

- En aucun cas, la CCI Haute-Savoie ne peut être tenue pour responsable des modifications, utilisations et affectations faites des documents remis par elle dans le cadre de l'exécution de sa prestation.

- Si la CCI Haute-Savoie, pour exécuter sa prestation, doit s'attacher les services d'un tiers ou d'un sous-traitant, elle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de l'inexécution et/ou de la mauvaise exécution par ce tiers ou sous-traitant de la mission confiée. A ce titre, le client renonce à exercer tout recours contre la CCI Haute-Savoie.

- En aucun cas, la prestation fournie par la CCI Haute-Savoie n'établira un quelconque lien de subordination entre elle et le personnel du client. Néanmoins, afin d'assurer un service cohérent, la CCI Haute-Savoie, sans qu'aucune obligation ne puisse être mise à sa charge à ce titre, contrôlera, vérifiera et coordonnera le travail ou les tâches réalisées par le personnel du client.

- Le personnel de la CCI Haute-Savoie reste en toutes circonstances sous l'autorité hiérarchique et disciplinaire de la CCI Haute-Savoie qui assure en sa qualité d'employeur la gestion administrative, comptable et sociale de ses salariés intervenant dans l'exécution des prestations prévues aux présentes.

FORCE MAJEURE

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront les obligations du contrat. Si les cas de force majeure ont une durée supérieure à trois mois ou sont définitifs, le présent contrat sera résilié sans indemnité.

De convention expresse, sont considérés comme des cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence, les événements suivants, sans que cette énumération ne soit exhaustive : la guerre, les émeutes, la grève totale ou partielle, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, la pénurie de matière première, l'incendie et les dégâts des eaux, la panne de système informatique ou d'ordinateurs (le service étant normalement entretenu), le blocage des télécommunications, la catastrophe naturelle, l'épidémie, la pandémie, la fermeture administrative prise par une autorité compétente disposant des pouvoirs en matière de sécurité ou de police nécessaires, le report ou l'annulation de manifestations, etc., même si les conditions légales et jurisprudentielles de la force majeure ne sont pas réunies.

CONFIDENTIALITE

La CCI Haute-Savoie et le client s'engagent à conserver confidentiels les documents et informations concernant l'autre partie, de quelle que nature qu'il soit, économique, technique, etc. auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du contrat. Les deux parties prendront vis-à-vis de leur personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer sous leur responsabilité le secret et la confidentialité de toutes les informations et documents visés à l'alinéa ci-dessus.

Ces documents et informations ne peuvent être publiés ni communiqués à des tiers non autorisés sauf si cette communication ou publication est jugée nécessaire par la CCI Haute-Savoie, à la bonne exécution de sa prestation.

Au cours de l'exécution de la prestation par la CCI Haute-Savoie, et tant qu'il n'y a pas transfert de propriété matérialisé par le paiement du prix, le client s'engage à n'utiliser les données qu'il a consultées et les informations qui lui ont été données, que pour ses besoins internes, à ne pas les communiquer à des tiers à titre gratuit ou onéreux, à ne pas les commercialiser directement ou indirectement, sauf accord expresse et préalable de la CCI Haute-Savoie.

DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel et informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné aux services de la CCI pour la gestion du dossier du client et établir des statistiques. Elles sont conservées pendant une durée conforme aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment l'instruction DPACI/RES/2005/017 du 26 décembre 2005 pour les archives des CCI et leurs services gérés. Elles peuvent être communiquées à l'extérieur pour satisfaire à des obligations légales, réglementaires ou contractuelles dans le cadre du dispositif : organismes institutionnels, prestataires techniques ou financeurs des programmes de la CCI, exclusivement dans le cadre de leurs attributions respectives. Sauf opposition de la part du client, elles pourront être utilisées pour lui communiquer des informations sur les événements, les activités et les services des CCI de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les parties s'engagent à respecter toutes dispositions en vigueur relatives à la protection des données et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD) et à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que ses traitements répondent aux exigences du règlement et garantissent la protection des droits des personnes concernées. Conformément à la réglementation en vigueur, le client bénéficie d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui le concernent. Il peut également s'opposer ou obtenir la limitation des traitements, l'effacement des données le concernant ou encore introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle telle que la CNIL.

Pour toute information ou exercice ces droits, le client peut contacter le Délégué à la Protection des Données de la CCI à l'adresse mail suivante : dpo@auvergne-rhone-alpes.cci.fr ou par courrier à l'adresse suivante : DPO - CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes - 32 quai Perrache - CS 10015 - 69286 Lyon Cedex 02

ASSURANCE

Chacune des parties assure sa responsabilité civile garantissant les dommages pouvant survenir à ses biens et à son personnel, selon le droit commun, et devra fournir à l'autre partie, si elle lui en fait la demande, l'attestation de ses assureurs, précisant le montant des garanties et le justificatif du paiement des primes.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Toute prestation fournie par la CCI Haute-Savoie deviendra la propriété du client qu'après complet paiement des prestations. Ce transfert sera matérialisé par la remise des dossiers et/ou des outils.

RESPONSABILITE

La CCI Haute-Savoie s'engage à exécuter les prestations à sa charge avec tout le soin en usage dans son activité et à utiliser les règles de l'art du moment.

Il est expressément convenu que l'obligation à la charge de la CCI Haute-Savoie est une obligation de moyens.

Si la responsabilité de la CCI Haute-Savoie était retenue dans l'exécution du présent contrat, le client ne pourra prétendre à un total d'indemnité et de dommages et intérêts supérieurs au montant des règlements qu'il a déjà effectué pour les services contenant l'erreur ou la faute objet du litige.

Le versement de tous autres dommages et intérêts ou de tout autre indemnité est exclu et le client ne pourra former aucune revendication à ce titre.

L'INTEGRALITE DU CONTRAT

Le présent contrat conclut entre la CCI Haute-Savoie et le client exprime l'intégralité des obligations des parties. Aucune indication, aucun document ne pourra engendrer des obligations au titre de la présente s'ils ne sont l'objet d'un avenant signé par les deux parties. A l'exclusion des spécifications externes, aucun autre document technique, publicitaire ou commercial du client d'aucune sorte, aucune correspondance antérieure à la signature du contrat émanant de l'une ou l'autre des parties ne pourra engendrer des obligations au titre dudit contrat.

CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de non-respect par le client de l'une quelconque des obligations prévues au contrat et après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse pendant un délai d'un mois, ledit contrat pourra être résilié par la CCI Haute-Savoie nonobstant tous dommages et intérêts auquel elle pourrait prétendre du fait des manquements du client.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

En cas de litige né de la conclusion, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat, compétence expresse et exclusive est attribuée au Tribunal Administratif de GRENOBLE, nonobstant pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

ELECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.